



CAP ORMESSON



REGLEMENT

TRAIL PATRIMONIAL

André d'Ormesson

Dimanche 11 avril 2021

L'envie de conjuguer écologie, sport et patrimoine est à l'origine du Trail d'Ormesson-sur-Marne.

Ecologique, les courses s'inscriront dans une démarche environnementale forte, sur un site naturel composé de plus de **80 % de sentier**.

Sportif, parce que les parcours proposés sont exigeants, même si tous les participants, débutants ou confirmés, peuvent s'inscrire en choisissant leur distance de course ou la marche.

Patrimonial, parce que les parcours s'inscriront dans le cadre d'un héritage historique ; les courses se dérouleront, au sein de **la propriété privée du parc du château d'Ormesson-sur-Marne, ainsi que dans la Forêt Domaniale de Notre-Dame**, qui borde les villes de Sucy-en-Brie, Noisieu, La Queue-en-Brie, Marolles et Santeny. L'association « les amis du château » qui a pour but de contribuer à la sauvegarde et à la valorisation culturelle du château d'Ormesson et de ses abords, recevra une part des bénéfices afin de contribuer à sa préservation.

1. Epreuves

Courses au sein du parc du Château d'Ormesson-sur-Marne, du Parc du Morbras, de la Forêt Domaniale de Notre-Dame, empruntant en grande partie des sentiers non bitumés.

Lieu de départ et d'arrivée : Centre Culturel Wladimir d'Ormesson – 14, Avenue Wladimir d'Ormesson – 94490 Ormesson sur marne.

Courses	Marche Loisir (non chronométrée)	Parcours Initiation	Parcours découverte	Trail
Distances	6 km	10 Km	20 Km	30 km
Dénivelé +	100 m	175 m	420 m	525 m
Horaires	11h30	10h00	9h30	9h00
Limite horaire	13h30	13h30	13h30	13h30*

*En cas de passage après 12H30 au 25^{ème} Km (portail Noisieu) les concurrents seront mis hors course au Centre Culturel Wladimir d'Ormesson.

L'éco Trail Patrimonial est ouvert à toute personne, licenciée ou non dans les catégories suivantes :

- 30 Km : né jusqu'en 1999 (inclus) – à partir de la catégorie Espoir
- 20 Km : né jusqu'en 2002 (inclus) – à partir de la catégorie Junior
- 10 Km : né jusqu'en 2004 (inclus) – à partir de la catégorie Cadet
- 6 Km Marche : ouvert à tous (enfant accompagné)

2. Modalités d'inscription

- Les inscriptions se font en ligne à partir du site Internet : www.trailormesson.com

Mode de paiement sécurisé par carte bancaire.

- Chèque libellé à l'ordre de USO-CAP ORMESSON.
- Inscriptions sur internet : jusqu'au vendredi 24 avril 2020,
- Inscriptions par courrier : jusqu'au samedi 18 avril 2020,
- Inscriptions par courriel : sport@ville-ormesson.fr

Chaque participant doit avoir complété sa fiche d'inscription avec les documents suivants :

- Pour les licenciés F.F.A : une copie de la licence sportive en cours de validité,
- Pour les non-licenciés : un certificat médical de moins d'un an mentionnant : « **la non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition** ».

Dans le cas d'annulation de la course, pour des raisons extérieures à l'organisation (cas de force majeure etc..) aucun remboursement ne pourra avoir lieu.

En cas de forfait pour quelques motifs que ce soit, aucun remboursement n'est possible, ni de report pour une édition suivante.

Toute inscription d'un mineur doit être validée par une autorisation des responsables légaux prévue sur la fiche d'inscription. Il pourra participer à l'épreuve sous la responsabilité d'un adulte référent.

Les inscriptions seront validées à réception du dossier complet.

Les inscriptions sur place
et
la remise des dossards
pour les participants inscrits sur le site se feront le :

Dimanche 11 avril de 7h45 et jusqu'à 30 minutes avant le départ

au Centre Culturel Wladimir d'Ormesson – 14, Avenue Wladimir d'Ormesson – 94490 Ormesson sur marne

La remise du dossard se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité, ainsi qu'éventuellement des pièces non fournies lors de l'inscription.

3. Droits d'engagement pour participer aux épreuves

Courses	Marche Loisir (non chronométrée)	Parcours Initiation	Parcours découverte	Trail
Distances	6 km	10 km	20 km	30 km
*Tarifs	9 €	13 €	20 €	25 €
Inscriptions sur place	14 €	18 €	25 €	30 €

*Hors frais d'enregistrement sur site

4. Acceptation du règlement

La participation au Trail Patrimonial André d'Ormesson, entraîne l'acceptation du présent règlement.

Le trail Patrimonial André d'Ormesson se déroule dans une propriété privée et se veut éco responsable. Tout coureur pris en train de jeter papiers, emballages, barres, tubes ou ne respectant pas les sentiers balisés se verra automatiquement disqualifié.

Le dossard sera fixé sur la poitrine par des épingles ou alors au niveau de la taille avec un porte dossard. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié sous peine de disqualification.

Attention : aucun échange de dossard n'est admis. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5. Sécurité et assistance médicale

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique (rue de l'église, avenue Maurice Schumann et la D136), chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ainsi que l'accompagnement par un animal ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne sont pas autorisés à pénétrer dans le parc du château (accès réservé exclusivement aux participants et organisateurs).

Les commissaires de courses et la Police Municipale seront présents à des points stratégiques du parcours pour assurer la sécurité des coureurs.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.

En cas d'abandon, pour des raisons de sécurité et pour éviter que les moyens de secours soient inutilement engagés, le concurrent devra obligatoirement prévenir au plus vite le responsable du poste de contrôle le plus proche et remettre son dossard et la puce.

Un dispositif de secours mis en place sur le parcours, suivant la réglementation en vigueur.

6. Zone de ravitaillement

Les points de ravitaillement se situent dans la zone :

- Départ / Arrivée,
- Au 10 Km
- Au 20 Km.

Ils seront approvisionnés en boisson et nourriture. Chaque coureur devra assurer la boucle de 10 km du parcours en autonomie complète.

7. Modifications des parcours – horaires

L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement.

Les distances et les heures sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées jusqu'au jour de l'épreuve. Les parcours sont présentés aux participants avant le départ.

8. Domage matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte,...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

9. Assurances

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la FFA.

Assurance Individuelle accident : chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

10. Classements et récompenses

Remise des récompenses à partir de : 11h45

Classement Scratch et par catégorie pour les 10, 20 et 30 km.

Pas de classement pour la marche loisir.

Les résultats seront annoncés sur : www.le-sportif.com et www.trailormesson.com

Lot pour tous les participants.

Tombola sur tirage au sort de numéro de dossards

11. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de cet évènement quel que soit les supports utilisés (sauf avis contraire exprimé sur le bulletin d'inscription).

12. Engagement moral et « fair-play »

S'inscrire à l'Eco Trail Patrimonial c'est s'engager à respecter le présent règlement et celui des courses hors stade édité par la FFA

Bonne course à tous les participants !